

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU NORD
Arrondissement de Lille
Siège :
Métropole Européenne de Lille
1 rue du Ballon
59034 LILLE cedex

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Syndicat mixte
du SCOT de Lille Métropole

Comité syndical du 10 février 2017

Projet de délibération n° 07-2017

Objet : APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DE L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ET D'URBANISME DE LILLE MÉTROPOLE POUR LE COMPTE DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT AU TITRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL 2016

Le vendredi dix février deux mille dix-sept à quatorze heures, le Comité syndical s'est réuni à l'Hôtel de la Métropole européenne de Lille en salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Marc Philippe DAUBRESSE, 1^{er} Vice-Président.

Étaient présents :

Titulaires : 39

D. Baert, S. Baly, P. Barret, M. Borrewater, N. Bourghelle-Kos, A. Cambien, P. Canesse, D. Castelain, R. Cauche, J. Crespel, L. Daleux, MP. Daubresse, B. Debreu, B. Delaby, J. Delebarre, JL. Detavernier, P. Dubois, AL. Dubois, J. Ducrocq, B. Dumortier, M. Dupont, L. Foutry, P. Geenens, C. Gras, B. Haesebroeck, D. Janssens, N. Lebas, A. Leclercq, G. Marlier, JG. Masson, E. Momont, L. Monnet, R. Mulliez, E. Oyez, D. Ponchaux, R. Rolland, JC. Sarazin, M. Tonnerre-Desmet, D. Wibaux

Suppléants : 13

A. Bernard, C. Bouchart, D. Bourel, A. Dusausoy, R. Gabrelle, D. Hayart, P. Holvoote, C. Krieger, C. Pacaux, MA. Pick, F. Pradalier, C. Sartiaux, MC. Staniec-Wavrant

Secrétaire de séance : Grégory Marlier

Convocation adressée aux délégués du Comité Syndical le : 1^{er} février 2017

Nombre de délégués en exercice : 60

Délibérations publiées le : - 1 MARS 2017



SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

Rapport du Président

Par délibération n°05-2016 en date du 24 mars 2016, le Syndicat mixte a approuvé la convention relative au programme de travail pour l'année 2016 entre le Syndicat mixte et l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole, et notamment les modalités financières.

Le Syndicat mixte a fixé le montant de la subvention à l'Agence de développement et d'urbanisme à 1 000 000,00 € (un million d'euros).

Conformément à la convention, l'Agence de développement et d'urbanisme nous a adressé son rapport annuel.

Celui-ci retrace, en les détaillant, les actions menées pour l'accomplissement des missions et des travaux qui lui ont été confiés.

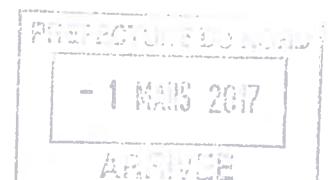
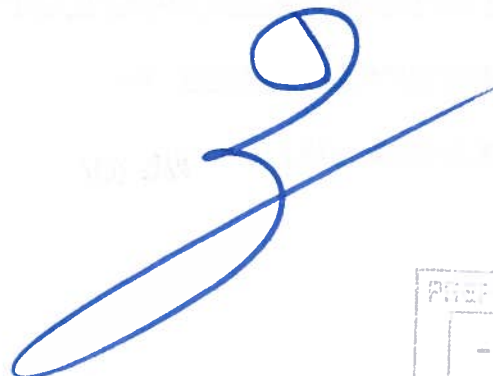
Considérant que le programme de travail a été correctement accompli,

Décide :

- D'adopter le rapport d'activités 2016 de l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole ;
- D'autoriser le versement du solde de 300 000,00 € (trois cents mille euros).

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés ; MM. BOUREL et DAUBRESSE n'ayant pris part ni au débat ni au vote.

Damien CASTELAIN
Président du Syndicat mixte
du SCOT de Lille Métropole





Rapport d'activités

de l'Agence de développement et d'urbanisme
de Lille Métropole

pour le compte du Syndicat mixte du SCOT
de Lille Métropole

au titre du programme de travail de l'année 2016





L' AIDE AU FONCTIONNEMENT ET AUX MISSIONS PERMANENTES DU SYNDICAT MIXTE

L'Agence apporte son aide au fonctionnement du Syndicat mixte, en relation avec le Secrétaire général du Syndicat mixte.

COMITÉS SYNDICAUX

Réunions des instances de travail et de décision du Comité syndical

Le Comité syndical s'est réuni :

- Le 26 février 2016
- Le 24 mars 2016
- Le 22 juin 2016
- Le 23 septembre 2016
- Le 25 novembre 2016

Outre la préparation des documents soumis au débat, l'Agence a contribué à préparer, organiser et animer les réunions du Comité syndical : préparation des ordres du jour, des notes de travail et du déroulement des séances, exposés, propositions de rédaction des délibérations, projets de comptes rendus, etc.

Délibérations adoptées

- 1-2016 Approbation du rapport d'activité de l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole (ADULM) pour le compte du Syndicat mixte du SCOT au titre du programme de travail 2015
- 2-2016 Bilan de la concertation préalable à l'arrêt du projet de schéma de cohérence territoriale de Lille Métropole - Arrêt du projet de schéma de cohérence territoriale
- 3-2016 Participation financière des membres pour l'année 2016
- 4-2016 Budget primitif 2016
- 5-2016 Approbation de la convention et de la subvention entre le Syndicat mixte SCOT et l'ADULM
- 6-2016 Compte administratif 2015
- 7-2016 Compte de gestion 2015

- 8-2016 Appel à manifestation d'intérêt pour la participation au projet « Occupation du sol deux dimensions 2005-2015 »
- 9-2016 Création d'un comité partenarial « Territoire Sud » sur le secteur de l'Aire d'alimentation des captages (AAC) au Sud de Lille
- 10-2016 Rapport d'orientations budgétaires - exercice 2017
- 11-2016 Modification des statuts du Syndicat mixte
- 12-2015 Participation à la mise en place d'une stratégie de transports et déplacements sur le territoire de la Communauté de communes Pévèle-Carembault

BUREAUX DU SYNDICAT MIXTE

Réunions des instances de travail et de décision du Bureau

Le Bureau du Syndicat mixte s'est réuni régulièrement en 2016 :

- Le 24 mars 2016
- Le 13 mai 2016
- Le 22 juin 2016
- Le 23 septembre 2016
- Le 19 décembre 2016

Conformément à la législation et aux statuts du Syndicat mixte, le Bureau du Syndicat mixte s'est réuni pour examiner les demandes de dérogations d'ouverture à l'urbanisation.

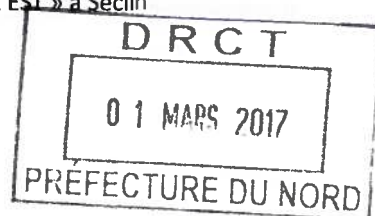
En effet, parfois appelé règle de « l'urbanisation limitée », l'article L142-4 du Code de l'Urbanisme prévoit de limiter les ouvertures à l'urbanisation tant qu'il n'existe pas de schéma de cohérence territoriale applicable. En attendant de l'approbation du SCOT de Lille Métropole, toute ouverture à l'urbanisation nécessitait une dérogation du bureau du Syndicat mixte, conformément à la délibération XX (compétences bureau). il est nécessaire de mettre en œuvre des procédures dérogatoires afin de sécuriser l'ensemble des décisions prises en matière d'aménagement (conformément à l'article L142-5 du CU).

L'Agence a assuré la communication des procédures liées à la constructibilité limitée auprès des communes. Elle a suivi et analysé, conformément à l'article L.142-5 du code de l'urbanisme, les demandes de dérogations qui lui ont été transmises en vue de préparer les délibérations du bureau mais aussi d'intégrer les dérogations accordées au suivi du SCOT.

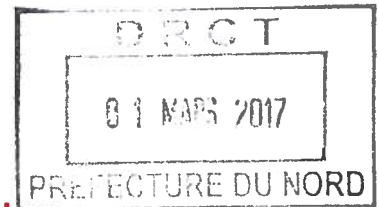
Demandes de dérogation pour ouverture à l'urbanisation dans le plan local d'urbanisme

- 1/2016 Demande de dérogation pour l'ouverture à l'urbanisation de zones à urbaniser
Plan local d'urbanisme d'Annoeullin
- 2/2015 Demande de dérogation pour l'ouverture à l'urbanisation de zones à urbaniser
Plan local d'urbanisme de Beaucamps-Ligny

- 3/2016 Demande de dérogation pour l'ouverture à l'urbanisation de zones à urbaniser
Plan local d'urbanisme de la MEL (Bondues)
- 5/2016 Demande de dérogation pour l'ouverture à l'urbanisation de zones à urbaniser -
Plan local d'urbanisme de la MEL (Aire d'accueil des gens du voyage - Roncq)
- 6/2016 Demande de dérogation pour l'ouverture à l'urbanisation de zones à urbaniser -
Plan local d'urbanisme de Toufflers
- 7/2016 Demande de dérogation pour l'ouverture à l'urbanisation de zones à urbaniser
Plan local d'urbanisme de la Métropole Européenne de Lille (Verlinghem)
- 8/2016 Demande de dérogation pour l'ouverture à l'urbanisation de zones à urbaniser
Plan local d'urbanisme de la Métropole Européenne de Lille (Wavrin)
- 10/2016 Demande de dérogation pour l'ouverture à l'urbanisation
Plan local d'Urbanisme de la Métropole Européenne de Lille (Site des Muchaux)
- 11/2016 Demande de dérogation pour l'ouverture à l'urbanisation - Plan local d'Urbanisme de la Métropole Européenne de Lille (reclassement des terrains du site « Du Moulin » à Lesquin)
- 12/2016 Demande de dérogation pour l'ouverture à l'urbanisation - Plan local d'Urbanisme de la Métropole Européenne de Lille (reclassement des terrains du projet « site de la prevote » à Pérenchies)
- 13/2016 Demande de dérogation pour l'ouverture à l'urbanisation - Mise en compatibilité du PLU pour la réalisation d'une zone d'activités sur le site « A1 EST » à Seclin



- 14/2016 Demande de dérogation pour l'ouverture à l'urbanisation de zones - plan local d'urbanisme de la métropole européenne de Lille (site du fort - villes de tressin et Villeneuve d'Ascq)
- 15/2016 Demande de dérogation pour l'ouverture à l'urbanisation - plan local d'urbanisme de la métropole européenne de Lille (Mise en compatibilité du PLU pour la réalisation d'une zone d'activités sur les communes d'Illies et Salomé)
- 16/2016 Demande de dérogation pour l'ouverture à l'urbanisation de zones à urbaniser - Plan local d'urbanisme de Camphin-en-Pévèle
- 17/2016 Demande de dérogation pour l'ouverture à l'urbanisation de zones à urbaniser - Plan local d'urbanisme de Camphin-en-Carembault
- 18/2016 Demande de dérogation pour l'ouverture à l'urbanisation de zones à urbaniser - Plan local d'urbanisme de Mérignies
- 19/2016 Demande de dérogation pour l'ouverture à l'urbanisation de zones à urbaniser - Plan local d'urbanisme de Templeuve
- 20/2016 Demande de dérogation pour l'ouverture à l'urbanisation de zones à urbaniser - Plan local d'urbanisme de la Métropole Européenne de Lille (Chéreng)
- 21/2016 Demande de dérogation - Plan local d'urbanisme de la Métropole Européenne de Lille (aménagement aire de passage gens du voyage - Lesquin)
- 24/2016 Demande de dérogation pour l'ouverture à l'urbanisation de zones à urbaniser - Plan local d'urbanisme de Mérignies
- 25/2016 Demande de dérogation pour la modification d'une zone 2AU en 1AU - Plan local d'urbanisme de la commune de Tourmignies
- 26/2016 Demande de dérogation pour l'ouverture à l'urbanisation de zones à urbaniser - Plan local d'urbanisme d'Ennevelin
- Demande de dérogation pour autorisation d'exploitation commerciale**
- 4/2016 Demande de dérogation pour autorisation d'exploitation commerciale - SA Immobilière des mousquetaires - magasin La Bassée
- 9/2016 Demande de dérogation pour autorisation d'exploitation commerciale - relocalisation du magasin Leroy Merlin à Tourcoing et Neuville-en-Ferrain
- 22/2016 Demande de dérogation pour autorisation d'exploitation commerciale - SARL Athena - magasin de Camphin-en-Pévèle
- 23/2016 Demande de dérogation pour autorisation d'exploitation commerciale - Magasin KIABI à Neuville-en-Ferrain (Zac du petit Menin)



DE L'ARRÊT DU SCOT À SON ADOPTION

L'ARRÊT DU PROJET SCOT

Le projet de schéma a été arrêté le 26 février 2016 en Comité syndical sur la base des travaux menés et des orientations du PADD débattues en juin 2015.

Afin de tirer le bilan de la concertation avant l'arrêt du projet SCOT, l'Agence a **préparé**, en continuité avec les travaux menés en 2015, **l'ensemble des pièces nécessaires** à l'arrêt du projet : le rapport de présentation (composé notamment du diagnostic, de l'état initial de l'environnement, de l'évaluation environnementale, de la justification des choix retenus, du résumé non-technique), le projet d'aménagement et de développement durables, le document d'orientation et d'objectifs et le bilan de la concertation.

Ce travail a fait l'objet de nombreux échanges juridiques afin de pouvoir répondre aux demandes de modifications tout en respectant le cadre prévu par la loi.

Il a aussi nécessité de nombreuses réunions techniques ainsi que d'échanges et d'arbitrages politiques sur des thèmes particuliers, à fort enjeu.

Avis des personnes publiques associées

Pour permettre à tous les intervenants d'avoir une vision globale du projet SCOT et de mesurer le degré de prise en considération de leurs observations dans l'économie générale du document, le projet arrêté a été transmis pour avis aux personnes publiques associées.

L'envoi des documents a été effectué en mars 2016 auprès de :

EPCI	Communauté de communes de la Haute-Deûle
	Communauté de communes de Weppes
	Communauté de communes Pévèle Carembault
	Métropole Européenne de Lille
État	DDTM
	DREAL—Autorité environnementale

Région	Région Hauts-de-France Nord Pas de Calais Picardie
	Syndicat mixte intermodal régional de transports
Chambres consulaires	Parc naturel régional Scarpe Escaut
	Chambre d'Agriculture de la Région Nord-Pas de Calais
	Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Lille
	Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Région Nord-Pas de Calais
SCOT voisins	Syndicat mixte d'études pour le SCOT de l'Artois (SMESCOTA)
	Syndicat mixte du SCOT de Lens-Liévin et Hénin-Carvin
	Syndicat Mixte du SCOT du Grand Douaisis
	Syndicat mixte pour le SCOT de Flandre intérieure
	SITURV (SCOT Valenciennois)
Communes limitrophes	Billy-Berclau, Carvin, Dourges, Douvrin, Faumont, Fleurbaix, Flines-Lez-Raches, Laventie, Leforest, Libercourt, Lorgies, Marchiennes, Meurchin, Neuve-Chapelle, Nieppe, Raimbeaucourt, Rosult, Rumergies, Sailly-sur-la-Lys, Sars et Rosières, Steenwerck, Tilloy-Lez-Marchiennes, Violaines, Wingles, Evin-Malmaison, Haisnes, Oignies.
	Conseil de développement de Lille Métropole
	Voies navigables de France

Chaque avis a fait l'objet d'une analyse et d'un traitement spécifique. Ainsi, des réponses ont été apportées aux observations et des propositions de modifications ont pu être préparées en amont de l'approbation du SCOT.

APPROBATION DU SCOT

A l'issue de l'enquête publique et compte tenu de ses conclusions, rendues le 20 décembre 2016, l'Agence a travaillé sur les propositions de modifications techniques à apporter aux documents du SCOT.

Anticipation de la mise en œuvre et du suivi du SCOT

L'ADULM a préparé des propositions sur la méthode de suivi, notamment des indicateurs relatifs à la consommation foncière. Elle assure la mise en œuvre du SCOT notamment au sein des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) mais aussi des Programmes Locaux d'Habitat (PLH) ou encore des Plans de Déplacements urbains (PDU). Lorsqu'un schéma de cohérence territoriale est approuvé, les documents d'urbanisme inférieurs tels que les PLU, PLH et PDU disposent d'un délai de trois ans pour être rendus compatibles avec le SCOT.

Pour « faire vivre le SCOT » dans son application, l'Agence a assuré une mission d'observation, une veille juridique pour anticiper les éventuelles adaptations légales, un dispositif de conseil et de dialogue, une assistance partenariale auprès des membres du Syndicat mixte ou encore l'animation et la production de réflexions territoriales (territoires de projets, campagnes métropolitaines, etc.).

Trois missions ont été anticipées en 2016 :

- la mise en place des démarches de territoire de projets « test », dont plus particulièrement celui du territoire « Porte Sud-Est de la métropole », autour de l'aéroport de Lille-Lesquin représentant des enjeux de protection (notamment de la ressource en eau), de développement économique et d'accessibilité ;
- l'accompagnement des PLU, notamment celui de la MEL, en cours d'élaboration ;
- la poursuite de la veille foncière via la base de données OCCSOL et l'exploitation des mises à jour de l'année 2015.

SUIVI DES TRAVAUX D'AUTRES ACTEURS DU TERRITOIRE

L'Agence, pour le compte du Syndicat mixte, a participé à l'étude de mise en place d'une stratégie de transports et déplacements sur le territoire de la Communauté de communes Pévèle Carembault.

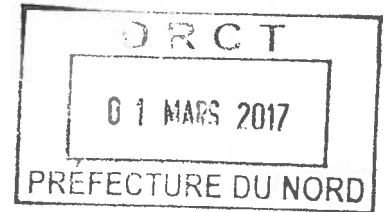
L'Agence a participé avec 5 autres partenaires (DDTM du Nord, Région Hauts-de-France, Département du Nord, l'Ademe, la SNCF) à cette étude qui a pu s'appuyer sur les travaux et réflexions du SCOT de Lille Métropole. Elle a permis d'élaborer un diagnostic partagé sur les transports et déplacements du territoire en lien avec ses territoires voisins, notamment la MEL, et de dégager les enjeux en matière de mobilité et transports.

Cette étude, en voie d'achèvement, va proposer des solutions adaptées et innovantes pour le territoire et permet également de nourrir les réflexions concernant le territoire de projets « Porte Sud-Est » actuellement menées par l'Agence.

SRADDET

L'Agence participe aux réflexions de la Région Hauts-de-France dans le cadre de l'élaboration du Schéma Régional d'aménagement et de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). Il s'agit notamment de prendre en compte les enjeux et objectifs du SCOT dans une vision élargie aux différentes échelles territoriales. Cela concerne en priorité les questions liées aux transports, au développement économique, aux relations transfrontalières et interterritoriales ainsi que les questions environnementales et de gestion de la ressource en eau (lancement des réflexions pour accompagner les premiers ateliers du SRADDET fin 2016).

Les réflexions pour organiser les premiers ateliers du SRADDET ont été lancées fin 2016.



ORGANISATION DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Suite à l'arrêt du projet SCOT et aux avis des personnes publiques associées, le SCOT a été soumis à une enquête publique préalable à son approbation. L'Agence a organisé l'enquête publique pour le compte du Syndicat mixte (saisine du tribunal administratif pour désigner les commissaires enquêteur, constitution du dossier d'enquête, mesures de publicité, rendu du registre, etc.)

Déroulement de l'enquête publique

- 07/2016 Décision du Tribunal administratif de Lille désignant la commission d'enquête publique
- 09/2016 Arrêté du Président du SCOT portant organisation de l'enquête publique relative au projet de SCOT de Lille Métropole
- 10/2016 Début de l'enquête publique pour une durée de 4 semaines dans 13 lieux ouverts, avec 30 permanences des commissaires enquêteurs (du 10 octobre au 14 novembre)
- 12/2016 Remis des conclusions et du rapport de l'enquête publique

Dans treize lieux de permanences repartis sur le territoire du SCOT de Lille Métropole, un dossier complet assorti d'un registre papier était mis disposition du public afin de consulter mais aussi inscrire d'éventuelles observations.

Une clé USB, comprenant l'ensemble du dossier, a été également été fournie à l'ensemble des mairies du territoire du SCOT.

Les observations pouvaient être adressées par écrit, à l'attention de la Présidente de la Commission d'Enquête, au siège administratif du SCOT et par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-publique@scot-lille-metropole.org

Le public pouvait retrouver l'ensemble du dossier, mis à disposition du public dans les lieux physiques d'accueil, sur le site internet du SCOT : <http://www.scot-lille-metropole.org/>

Composition de la commission

La commission a été présidée par Madame Chantal CARNEL, demeurant dans le département du Pas-de-Calais.

Elle comprenait en tant que membres titulaires :

- Madame Josiane BROUET demeurant dans le département du Nord ;
- Monsieur Patrick STEVENOOT demeurant dans le département du Pas-de-Calais ;
- Monsieur Pierre COUCHE demeurant dans le département du Nord ;
- Monsieur François DEBSKI demeurant dans le département du Nord.

Les membres suppléants étaient :

- Monsieur Pierre GUILLEMANT demeurant dans le département du Pas de Calais ;
- Madame Arlette BOURGUIGNON demeurant dans le département du Nord.

Les réunions

En tant que siège de l'enquête publique, l'Agence a accueilli les commissaires enquêteurs dans ses locaux afin de leur permettre de s'organiser et de se coordonner.

Outre des échanges réguliers, plusieurs réunions se sont tenues entre l'équipe technique de l'ADULM en charge du SCOT et la commission d'enquête :

- Le 30/06/2016 : Présentation général du dossier, rencontre des membres de l'équipe SCOT et des membres de la commission ;
- Le 08/09/2016 : Organisation des modalités de l'enquête (arrêté, dates, permanences, affichage, publicité, etc.) ;
- Le 03/10/2016 : journée de visite de terrain pour appréhender le territoire du SCOT ;
- Le 21/11/2016 : Remise du procès-verbal des observations du public et de demande de mémoire en réponse ;
- Le 02/12/2016 : Examen commenté du mémoire de réponse des observations du public et de la commission d'enquête.

Auditions

La commission d'enquête a organisé plusieurs auditions avec diverses personnalités :

- Le 14 octobre 2016 - DREAL Hauts-de-France
- Le 03 novembre 2016 - DDTM
- Le 08 novembre 2016 - M. Daubresse
- Le 28 novembre 2016 - Le SAGE
- Le 28 novembre 2016 - La MEL
- Le 09 décembre 2016 - Agence de l'eau

La participation du public

103 personnes physiques et morales ont déposé 135 contributions (une personne a déposé 9 contributions dans 4 lieux de dépôt).

La participation, timide au début, s'est accélérée à partir du 08/11.

La répartition de ces dépositions par lieu de dépôt et mode de transmission montre que le courriel a été apprécié par le public.

Saint-André, Seclin et les Weppes (BGR et FEW) ont été bien fréquentés. Par contre aucune observation n'a été déposée sur Roubaix.

Conclusion et avis de la Commission d'Enquête

Le 15 décembre 2016, la commission d'enquête a rendu un avis favorable a projet de SCOT. Cet avis est assorti de dix réserves et de recommandations.

Lieu de dépôt	Manuscrite	Courriel	Lettre	Courrier	Orale	Total	
SMS	5	52		3		60	44,4%
STA	13		3			16	11,9%
SEC	13		2			15	11,1%
BGR	8				1	9	6,7%
MEL	4		3	1	1	9	6,7%
FEW	7		1			8	5,9%
TEM	5		2			7	5,2%
ARM	2				1	3	2,2%
LIL	2		1			3	2,2%
TOU	1		1			2	1,5%
ANN			1			1	0,7%
ORC	1					1	0,7%
VDA	1					1	0,7%
Total général	62	52	14	4	3	135	100,0%
	45,9%	38,5%	10,4%	3,0%	2,2%	100,0%	

DRCT
01 MARS 2017
PRÉFECTURE DU NORD



Centre Europe Azur
323 avenue du Président Hoover
59000 Lille